

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC

pour l'année 2006

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

Sommaire

1. Les dispositions législatives.....	1
2. Les orientations adoptées pour la période 2005-2007	2
3. La réalisation des objectifs du plan d'immigration 2005.....	3
4. Les objectifs de sélection en 2006.....	5
4.1. Le nombre de personnes sélectionnées	5
4.2. La répartition géographique de la sélection	6
5. Les objectifs d'admissions en 2006.....	7
5.1. Le nombre de personnes admises au Québec	7
5.2. La répartition géographique des admissions.....	9

Réalisation

Ce document a été conçu et réalisé conjointement par la Direction de la recherche et de l'analyse prospective (DRAP), la Direction générale de l'immigration économique (DGIE), la Direction générale de l'immigration familiale, sociale et humanitaire (DGIFSH) et la Direction des affaires publiques et des communications du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Note : Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Gouvernement du Québec

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2005

ISBN : Version imprimée : 2-550-45665-3

Version électronique : 2-550-45666-1

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2006

Le présent dépôt à l'Assemblée nationale du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2006* est conforme aux dispositions de la Loi sur l'immigration au Québec (L.R.Q., chapitre I-0.2).

1. Les dispositions législatives

L'article 3.0.1 de la Loi sur l'immigration au Québec précise que :

Le ministre, en tenant compte de la politique gouvernementale relative aux immigrants et aux ressortissants étrangers et de ses orientations en matière d'immigration, établit un plan annuel d'immigration.

Ce plan a pour objet de préciser les volumes d'immigration projetés pour favoriser l'enrichissement du patrimoine socioculturel du Québec dans le cadre des objectifs poursuivis en matière de sélection des ressortissants étrangers.

Le plan indique le nombre maximum ou estimé de ressortissants étrangers pouvant s'établir au Québec ou de certificats de sélection pouvant être délivrés et la répartition de ce nombre par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie; ce nombre peut aussi être établi par bassin géographique. Le plan est établi en tenant compte, notamment, de la demande globale de certificats de sélection prévue, des prévisions des niveaux d'admission et de sélection et de la capacité d'accueil et d'intégration du Québec.

Un bassin géographique peut comprendre un pays, un groupe de pays, un continent ou une partie de continent.

Le plan est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 1^{er} novembre ou, si l'Assemblée ne siège pas à cette date, au plus tard le quinzième jour suivant la reprise de ses travaux.

2. Les orientations adoptées pour la période 2005-2007

À la suite des auditions de la Commission de la culture tenues en février et mars 2004, le gouvernement a adopté les orientations suivantes quant à l'immigration qui devrait être accueillie au Québec au cours des années 2005, 2006 et 2007 :

- Assurer une progression des volumes d'immigration pour que ceux-ci atteignent 48 000 admissions en 2007;
- Augmenter le nombre et la proportion de jeunes personnes actives et de jeunes familles;
- Assurer une progression du nombre et de la proportion des travailleurs sélectionnés;
- Maintenir à au moins 50 % la proportion de personnes immigrantes connaissant le français au moment de leur admission.

Le Plan d'immigration du Québec pour l'année 2006 poursuit la concrétisation de la planification adoptée pour la période triennale 2005-2007.

3. La réalisation des objectifs du plan d'immigration 2005

Le Plan d'immigration du Québec pour l'année 2005 prévoyait la délivrance d'au plus 40 300 certificats de sélection. En raison de l'augmentation des objectifs pour venir en aide aux victimes du tsunami qui a frappé l'Asie du Sud, le volume total de la **sélection québécoise** en 2005 devrait atteindre 41 000 (tableau 1, p. 5).

Dans l'ensemble, les **admissions** en 2005 devraient se situer à hauteur des objectifs annoncés dans le plan d'immigration, soit entre 44 000 et 46 500. Cette prévision s'appuie sur les données de sélection et d'admissions disponibles à la fin août.

Les principaux résultats prévisibles sont les suivants (tableau 3, p. 8) :

- Le volume total des admissions devrait s'établir entre 44 200 et 45 900 immigrants, soit un niveau se situant à l'intérieur des objectifs planifiés.
- La part des immigrants connaissant le français devrait atteindre une proportion de 56 % à 57 %, soit un résultat au-delà de la cible planifiée pour 2005 qui était de 54 % du volume global.
- La part des admissions découlant de la sélection québécoise pourrait se situer entre 67 % et 68 %, soit moins que les 70 % planifiés, en raison de l'accélération du traitement des demandes de résidence permanente des personnes reconnues réfugiées au Canada et des membres de leur famille à l'étranger.
- Le nombre d'immigrants admis dans le volet de l'immigration économique sera probablement légèrement inférieur à la cible planifiée :
 - Travailleurs qualifiés : Bien que le volume courant de sélection s'élève à 30 000 personnes annuellement, le nombre d'admissions pourrait être inférieur à l'objectif qui était de 26 500 à 27 000; il s'établirait entre 24 500 et 24 700.
 - Gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes) : Le nombre d'admissions est estimé entre 2 000 et 2 400, conformément à la planification.
 - Autres immigrants économiques : Leur nombre s'élèverait à 500.
- Le volume des immigrants admis dans le volet du regroupement familial devrait se situer entre 8 600 et 9 000 admissions, soit un volume inférieur à celui inscrit au plan pour l'année 2005 (9 600 à 10 300).
- Dans le volet des réfugiés et des personnes en situation semblable, le nombre d'admissions serait de l'ordre de 7 900 à 8 400, ventilées comme suit :

- Réfugiés sélectionnés à l'étranger (réfugiés pris en charge par l'État ou visés par un parrainage collectif) : Le volume devrait se situer entre 2 200 et 2 300 admissions, soit le volume planifié.
- Réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile : Les admissions devraient se situer entre 5 700 et 6 100, le dépassement de la prévision reflétant l'accélération de l'octroi de la résidence permanente à ces personnes par les autorités fédérales.
- Autres immigrants : Le volume attendu est plus élevé que celui qui avait été prévu, soit entre 700 et 900 personnes en raison de l'augmentation du nombre de personnes présentes au pays et admises pour des motifs d'ordre humanitaire.

4. Les objectifs de sélection en 2006

4.1. Le nombre de personnes sélectionnées

Au sein des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, il est prévu de délivrer 43 700 certificats de sélection en 2006. Le nombre de personnes sélectionnées pour chacune des catégories devrait se répartir comme suit :

- Travailleurs qualifiés : 32 500 personnes
- Gens d'affaires : 6 800 personnes
- Autres catégories économiques : 600 personnes
- Réfugiés sélectionnés à l'étranger : 2 600 personnes, dont 500 réfugiés ayant fait l'objet d'un parrainage collectif souscrit en leur faveur par un organisme ou par un groupe de personnes
- Autres immigrants : 1 200 personnes

Le tableau suivant présente la planification de la sélection québécoise pour 2006 en regard des résultats atteints en 2003 et en 2004 et des résultats prévus en 2005.

	2003	2004	2005	2006
Travailleurs qualifiés	29 500	33 600	30 000	32 500
Gens d'affaires	6 800	7 200	6 800	6 800
Autres catégories économiques ¹	300	500	700	600
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	2 600	2 000	2 300	2 600
Autres immigrants ³	1 200	500	1 200	1 200
Total	40 400	43 900	41 000	43 700

a Les nombres ont été arrondis à la dizaine près; par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Les volumes de sélection planifiés pour 2006, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1 Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2 Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3 Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

4.2. La répartition géographique de la sélection

En 2006, la répartition des objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, selon les territoires des bureaux d'immigration du Québec, s'établit comme suit :

- Les travailleurs qualifiés proviennent de toutes les régions du monde, en particulier celles où se retrouvent des candidats susceptibles de répondre aux exigences de la grille de sélection (jeunes, francophones, etc.).
- La grande concentration de la sélection des gens d'affaires en Asie et au Moyen-Orient se justifie par la forte offre d'immigration provenant de ces territoires.

Tableau 2

Les objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, pour l'année 2006, selon les territoires des bureaux d'immigration du Québec ^{a b}

	Travailleurs qualifiés	Gens d'affaires
Europe de l'Est	5 900	45
Europe de l'Ouest	6 850	215
Afrique (sans Maghreb)	650	100
Maghreb	4 600	70
Moyen-Orient	2 200	1 500
Asie	1 000	4 690
Amérique latine (partie nord)	4 550	70
Amérique latine (partie sud)	1 950	40
Amérique du Nord	4 800	70
Total	32 500	6 800

a Les nombres ont été arrondis à la dizaine près; par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Les volumes de sélection planifiés pour 2006, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

5. Les objectifs d'admissions en 2006

5.1. Le nombre de personnes admises au Québec

Les admissions d'une année découlent en grande partie de la sélection effectuée au cours des années précédentes. L'exercice de planification prend donc en compte :

- le nombre de personnes ayant franchi l'étape de la sélection québécoise;
- la proportion de personnes sélectionnées qui mèneront leur projet à terme;
- le temps que mettent les candidats eux-mêmes à concrétiser leur projet d'immigration;
- les délais de traitement du gouvernement fédéral.

Pour ce qui des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, l'exercice de planification consiste donc à estimer le nombre d'admissions qui découleront de la sélection, compte tenu des considérations qui précèdent. En ce qui a trait aux autres catégories, les volumes d'admissions, inscrits au plan, sont une extrapolation éclairée des tendances courantes.

Les objectifs d'admissions pour 2006 sont donc les suivants (tableau 3, p. 8) :

- Le Québec prévoit accueillir entre 46 200 et 48 200 immigrants.
- La part des immigrants admis découlant de la sélection québécoise devrait être de l'ordre de 70 % du total des admissions.
- La proportion d'immigrants connaissant le français au moment de leur admission devrait atteindre environ 57 % du volume global.

Les admissions par catégorie d'immigration devraient se répartir de la façon suivante :

- **Immigration économique :** De 28 900 à 30 000 immigrants admis, soit une hausse par rapport aux résultats des années antérieures. Le nombre de travailleurs qualifiés serait de l'ordre de 26 500 à 27 000 et celui des autres immigrants de ce volet, d'environ 500. Le volume d'admissions de gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes) pourrait s'établir entre 2 000 et 2 400.
- **Regroupement familial :** De 9 800 à 10 200 personnes, soit une augmentation découlant notamment d'une accélération, par le gouvernement fédéral, du traitement des dossiers d'ascendants parrainés.

- **Réfugiés et personnes en situation semblable** : De 6 200 à 6 600 personnes, incluant entre 2 200 et 2 400 réfugiés sélectionnés à l'étranger. Les réfugiés reconnus sur place et leurs personnes à charge à l'étranger devraient représenter entre 4 000 et 4 200 admissions, reflétant ainsi la baisse du nombre de demandeurs d'asile au Québec.
- **Autres immigrants** : Entre 1 300 et 1 400 personnes pourraient être admises en 2006, y compris quelque 600 victimes des catastrophes naturelles qui ont frappé l'Asie du Sud.

Tableau 3

Le nombre de personnes admises au Québec ^a

	Résultats		Plan 2005		Prévisions 2005		Plan 2006 ^b	
	2003	2004 ^c	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Immigration économique	23 864	26 698	28 800	30 000	27 000	27 600	28 900	30 000
Travailleurs qualifiés	21 959	24 660	26 500	27 000	24 500	24 700	26 500	27 000
Gens d'affaires	1 538	1 612	2 000	2 500	2 000	2 400	2 000	2 400
Autres catégories économiques ¹	367	426	300	500	500	500	400	600
Regroupement familial	9 301	9 364	9 600	10 300	8 600	9 000	9 800	10 200
Réfugiés et personnes en situation semblable	6 184	7 384	5 400	5 900	7 900	8 400	6 200	6 600
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	2 399	2 090	2 200	2 400	2 200	2 300	2 200	2 400
Réfugiés reconnus sur place ³	3 785	5 294	3 200	3 500	5 700	6 100	4 000	4 200
Autres immigrants ⁴	234	780	200	300	700	900	1 300	1 400
Ensemble de l'immigration	39 583	44 226	44 000	46 500	44 200	45 900	46 200	48 200
Part de la sélection québécoise ⁵	67%	67%	71%	70%	68%	67%	70%	70%
Part de l'immigration économique	60%	60%	65%	65%	61%	60%	63%	62%
Proportion d'immigrants connaissant le français	51%	55%	55%	54%	57%	56%	57%	57%

a Les nombres ont été arrondis à la dizaine près; par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Les volumes d'admissions planifiés pour 2006, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

c Données préliminaires pour 2004.

1 Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2 Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3 Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4 Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5 Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.

5.2. La répartition géographique des admissions

Les admissions planifiées pour 2006 se répartissent assez également selon le continent de dernière résidence. La répartition des admissions par catégorie d'immigration fournit les indications suivantes :

- Les travailleurs qualifiés proviennent des bassins (Europe et Afrique) où il y a une plus forte concentration de candidats correspondant aux exigences du Québec en matière de sélection.
- Les gens d'affaires proviennent principalement d'Asie.
- Les immigrants de la catégorie du regroupement familial proviennent de tous les continents, avec une concentration particulière en Asie.
- La répartition géographique des réfugiés sélectionnés par le Québec varie en fonction de la conjoncture internationale.
- Les réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile proviennent d'Asie, d'Afrique et d'Amérique.

Tableau 4

Les admissions planifiées en 2006, selon le continent de dernière résidence ^{a b}

	Afrique		Amérique		Asie		Europe		Total	
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Travailleurs qualifiés	7 200	7 300	4 200	4 300	5 100	5 200	9 900	10 100	26 500	27 000
Gens d'affaires	200	300	100	100	1 500	1 800	200	200	2 000	2 400
Autres catégories économiques ¹	0	0	0	0	400	500	0	0	400	600
Regroupement familial	2 400	2 500	2 500	2 600	3 700	3 800	1 200	1 300	9 800	10 200
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	500	600	1 000	1 100	500	600	100	100	2 200	2 400
Réfugiés reconnus sur place ³	1 000	1 000	1 400	1 400	1 500	1 600	200	200	4 000	4 200
Autres immigrants ⁴	200	300	300	300	700	700	100	100	1 300	1 400
Total	11 600	12 000	9 500	9 800	13 400	14 300	11 700	12 000	46 200	48 200

a Les nombres ont été arrondis à la dizaine près; par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Les volumes d'admissions planifiés pour 2006, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1 Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2 Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3 Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4 Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

